

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE **pour le territoire du Celavu Prunelli**

ENTRE

La Communauté de communes du Celavu Prunelli

Représentée par Monsieur Noël Dominique Livrelli, président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°DCC 079-2021 en date du 30 juin 2021

Ci-après désigné par « le territoire »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Pascal Lelarge, Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

En présence des maires de la communauté de communes

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral).

Les CRTE s'inscrivent

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Celavu Prunelli autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

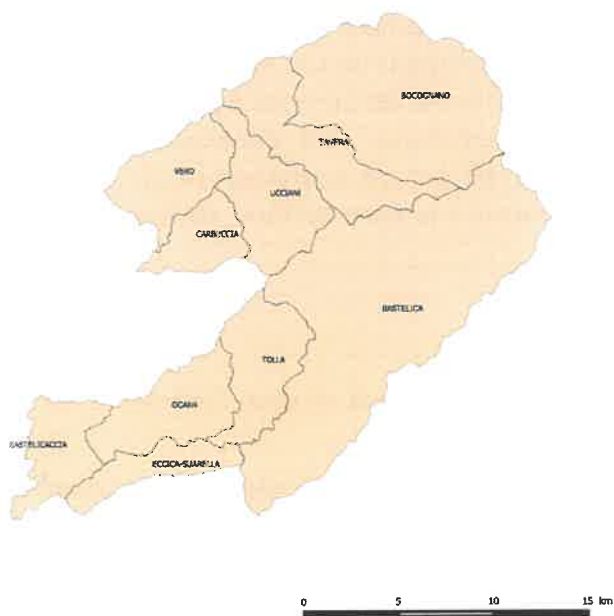
Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Née en 2017 de l'intégration des communes de Bastelica, Tolla, Ocana, Eccica Suarella et Bastelicaccia à la communauté de communes de la Haute Vallée de la Gravona, la communauté de communes du Celavu Prunelli est composée par les deux vallées du Prunelli et de la Gravone. Sans façade littorale, cette intercommunalité se trouve en immédiate proximité d'Ajaccio. Ses dix communes rurales et périurbaines accueillent une population de 8 695 habitants, en augmentation constante depuis 1975 (INSEE, 2017). Le territoire du Celavu Prunelli et ses partenaires souhaitent établir un Contrat de Relance et de Transition Écologique afin de valoriser les qualités environnementales de ses communes au service de leur dynamisme économique et de leur attractivité résidentielle.

Le Celavu Prunelli : deux vallées pour un territoire



La haute-vallée de la Gravona et la vallée du Prunelli sont séparées par des reliefs montagneux et composées à 90,1 % de forêt et milieux semi-naturels. Six communes (Bastelica, Bocognano, Carbuccia, Tavera, Ucciani et Vero) de l'intercommunalité font partie du Parc Naturel Régional Corse. Les ressources naturelles remarquables dont dispose l'intercommunalité ont pour contre partie une exposition importante aux risques naturels, notamment aux inondations, au feu de forêt, au mouvement de terrain et à la rupture de barrage. Un programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Prunelli est en cours depuis 2021 en collaboration avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

Les deux vallées sont à la fois bien desservies par les infrastructures de transport et faiblement connectées entre elles. La route territoriale 20 entre Ajaccio et Bonifacio traverse la vallée du Prunelli. La route territoriale 40 entre Ajaccio et Bastia passe par la vallée de la Gravona. Cette dernière est aussi desservie par l'unique voie ferrée de Corse-du-Sud qui raccorde les quatre gares (Bocognano, Ucciani, Tavera, Carbuccia) de l'intercommunalité à Ajaccio et à Corte. Une seule route étroite et sinueuse relie les deux vallées. La majeure partie des flux inter-vallées passent donc par Ajaccio. Enfin le territoire n'offre pas de service de transport collectif, accentuant la dépendance à l'automobile.

Un territoire entre influence urbaine et ancrage rural

Partie intégrante du bassin de vie du pays ajaccien, l'intercommunalité s'ancre aussi dans le monde rural. Entre périurbanisation et déprise rurale, le Celavu Prunelli est un territoire hétérogène.

Les plaines, directement connectées avec la capitale régionale, connaissent une importante croissance démographique et une forte densité. La commune de Bastelicaccia présente ainsi une densité de 218,7 habitants/km² contre moins 22,8 habitants/km² en moyenne pour le Celavu Prunelli. Un urbanisme diffus s'étale désormais sur ces communes qui connaissent une augmentation de la délivrance des permis de construire. Malgré cette pression foncière, seules les communes de Tolla, Ocana et Bastelicaccia disposent d'un Plan Local d'Urbanisme. Ces communes périurbaines sont directement tributaires de l'emploi de la CAPA et connaissent d'importantes migrations pendulaires effectuées à 92,2% en voiture. Elles accueillent une population résidente relativement aisée marquée par une surreprésentation des ménages avec enfants et des catégories socioprofessionnelles supérieures et intermédiaires. La médiane du revenu disponible par unité de consommation, estimée en 22 530 euros par l'INSEE en 2017, place l'intercommunalité dans la

fourchette haute en Corse. Le taux de chômage des 5 464 actifs, est bas, 8,1 % contre 9,1 % pour la Corse (INSEE, 2017). Cette périurbanisation ne doit pas occulter l'ancrage rural et la vocation agricole de l'intercommunalité. Néanmoins les villages historiques, installés sur les hauteurs, sont investis par des populations vieillissantes et des résidents secondaires. Face à cette situation, l'intercommunalité s'est engagée dans une OPAH de revitalisation rurale (2017-2022) visant la réhabilitation de 290 logements. Ce dispositif vise à maintenir la population, accueillir de nouveaux ménages, diversifier l'offre de logements, et favoriser l'installation des artisans et l'utilisation des savoir-faire traditionnels.

Entre ruralité et périurbanisation, le Celavu Prunelli est principalement un territoire résidentiel comme en témoigne la faiblesse de l'indice de concentration de l'emploi. La part des résidences principales - 65,1 % sur 5853 logements – compte une majorité de propriétaires occupants. Réciproquement, la part du parc social est très faible (0,6%). Cette caractéristique résidentielle entraîne un important besoin d'accès aux services et aux ressources. Les services et commerces de première nécessité sont présents sur le territoire. Chaque commune compte au moins une école et un commerce. Cependant le Celavu Prunelli est extrêmement dépendant de la CAPA et de la Pieve de l'Ornano pour les services spécifiques, l'enseignement secondaire, les services de santé et les établissements d'accueil des personnes âgées. L'accès au numérique s'est considérablement amélioré. 74,4 % du territoire est couvert par une connexion 4G par un opérateur au moins en 2020, contre 51,2 % en 2017. 35,8 % des locaux sont raccordables à la fibre optique, contre 39,9% pour toute la Corse (ARCEP, 2020).

Le Celavu Prunelli : un territoire ressource

Le territoire du Celavu Prunelli constitue une ressource pour ses habitants et pour l'ensemble du bassin de vie ajaccien.

Le dynamisme des entreprises locales, majoritairement des TPE-PME, a permis une augmentation du taux d'emploi de 1,45 % entre 2012 et 2017 (INSEE). Les emplois se concentrent à 68 % dans le secteur tertiaire, suivi par la construction à 15,5 % et l'agriculture à 9,2 %. La part de l'emploi agricole, particulièrement notable, témoigne de la vitalité de ce secteur. L'intercommunalité compte un abattoir porcin à Bastelica, deux associations foncières pastorales à Ocana et Tolla et une association syndicale libre à Carbuccia. En outre, le territoire accueille plusieurs foires agricoles, dont la très attendue fête de la châtaigne à Bocognano. Les hauts de vallées sont dédiés à l'élevage porcin et ovin. La plaine du Prunelli est orientée vers l'élevage bovin, le maraîchage et les pépinières. Secteur d'innovation, elle pèse 20 % du marché primeur de Corse-du-Sud, accueille des exploitations de production et de transformation des plantes aromatiques et médicinales et propose de la vente en circuit court. Au-delà des ressources alimentaires, le territoire pourvoit aussi l'ensemble du bassin de vie ajaccien en eau potable et assure une production locale d'électricité grâce au barrage de Tolla et de deux exploitations photovoltaïques.

Le Celavu Prunelli est aussi un territoire d'accueil des visiteurs du bassin de vie ajaccien et des touristes. Il ne compte pourtant que 400 lits marchands touristiques, soit 0,5 % de l'offre régionale, et ce malgré la proximité immédiate de l'aéroport et du port d'Ajaccio. L'office du tourisme intercommunal situé sur la commune de Bocognano et son bureau d'information à Bastelicaccia assure la promotion du territoire. Le territoire s'est associé à la CAPA dans le but d'élaborer une stratégie de marketing territorial et de faire émerger un pôle d'activité de pleine nature. Le territoire propose une série d'activités allant de la randonnée à l'accrobranche en passant par un parc animalier dédié aux tortues, au vol libre, au ski ou encore à l'escalade. Trois sites remarquables (le Val d'Ese de Bastelica, le lac de Tolla et le secteur de Bocognano) concentrent les activités de pleine nature.

Article 2 – Ambitions du territoire du Celavu Prunelli

La recherche d'un développement local au service d'un territoire préservé constitue une première ambition pour l'avenir du Celavu Prunelli. En effet, la force d'attraction de ses paysages et de ses espaces naturels en immédiate proximité d'Ajaccio menace les équilibres sociaux. La croissance démographique conduit à une augmentation du nombre de logement et à une artificialisation des sols. La concentration de l'offre touristique amène un risque de sur-fréquentation des espaces naturels. La préservation du caractère naturel et de l'identité agricole du territoire est conditionnée par un développement maîtrisé du tourisme et de l'urbanisation. La stratégie touristique vient consolider le positionnement du territoire vers une offre d'activités de pleine nature et la promotion de la ruralité. Les productions locales jouent également un rôle dans le développement d'un tourisme de qualité valorisant l'identité du territoire. La maîtrise de l'urbanisation nécessite la mise en place de documents de planification ambitieux.

Le Celavu Prunelli est une intercommunalité partagée entre les vallées de la Gravona et du Prunelli, entre populations rurales et périurbaines, entre plaines et montagnes. La cohésion sociale et territoriale constitue de ce fait la seconde ambition de cette intercommunalité. La revitalisation des centres de villages, espaces de la convivialité et du partage, passe par l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) en cours, dont l'objet est de rénover des logements anciens en prenant en compte la précarité énergétique. Le lancement d'une seconde OPAH est envisagée par l'intercommunalité afin de préserver cette dynamique. La cohésion sociale se construit aussi autour d'une offre de services et d'équipements publics équilibrés. Or, si les besoins augmentent aux vues de la croissance démographique, les budgets du bloc communal est contraint. Si la mutualisation des moyens et des ressources humaines municipales et intercommunales est une solution à court terme, des réflexions sur la promotion des services numériques et la gestion des équipements sont à engager. Il s'agit d'envisager les enjeux du vieillissement ou de la croissance démographique comme des atouts permettant de structurer des filières d'activités plutôt que de dépendre des structures d'accueil ajacciennes.

La préservation et la valorisation des ressources locales (production agricole de qualité, énergies renouvelables, eau et assainissement, gestion des déchets) est le dernier axe du contrat de relance et de transition écologique.

Le maintien et le développement d'une agriculture de qualité se trouve à l'articulation de la maîtrise de l'urbanisme, du développement économique et de la qualité de vie sur le territoire. Amorcer un projet d'autonomie alimentaire permettrait de valoriser les activités de maraîchage et d'élevage, particulièrement bien implantés sur ce territoire, y compris via des circuits courts (vente directe). Dans cette perspective, un projet de cuisine centrale, pourrait renforcer la solidarité entre plaines et montagnes et entre vallées de la Gravona et du Prunelli, aux services des plus jeunes et des personnes âgées.

En matière d'énergie, la réduction de la consommation d'énergie et l'autonomie énergétique sont deux axes de progression. La transition énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux allie un objectif de sobriété à un objectif d'exemplarité. La rénovation des logements privés par l'intermédiaire de l'OPAH serait utilement complétée par la formalisation d'exigences énergétiques pour les constructions neuves. Le territoire pourrait aussi, à long terme, tendre vers l'autonomie énergétique et collective des villages. En effet, le Celavu Prunelli dispose déjà d'une production énergétique diversifiée exploitant ses ressources en eau et son ensoleillement. Cependant, l'insertion paysagère des énergies renouvelables est à améliorer. L'objectif d'autonomie énergétique doit être examiné à l'aune de l'opportunité de développer une filière verte, par exemple la biomasse, ou un mixte de filière. Pour atteindre ces objectifs, il apparaît essentiel de structurer une filière d'entreprises et d'artisans qualifiés, éventuellement en identifiant les potentiels de création d'une zone artisanale dédiée.

Partagée entre la communauté de communes et les communes, la compétence eau et assainissement doit faire l'objet d'une stratégie globale pour préparer le transfert de compétence à l'horizon 2026 et établir des priorités.

Enfin, la réduction de la production des déchets reste une priorité du territoire. Elle s'accompagne d'une stratégie pour améliorer un taux de tri en progression constante et de réflexion sur l'installation d'une ressourcerie sur le territoire.

Article 3 – Les axes stratégiques

Le présent contrat fixe les axes stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

- **Orientation 1 : Consolider et conforter l'économie territoriale**
- **Orientation 2 : Favoriser la cohésion sociale et territoriale**
- **Orientation 3 : S'engager pour la transition écologique**

En cas d'évolution du contenu des orientations stratégiques en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Orientation n°1 : Consolider et conforter l'économie territoriale

Objectif 1.1 Conforter le tourisme durable

L'Office du Tourisme Intercommunal et la CC du Celavu Prunelli souhaitent conforter un développement touristique équilibré, respectueux de la biodiversité et des paysages, et responsable. Dans cette perspective, les services de l'intercommunalité et l'OIT continuent de structurer leur activité, notamment par des projets de pôle des activités de pleine nature, d'accueil mobile de renseignement et de stratégie d'harmonisation de la signalétique. Cet effort de structuration vise à accompagner la montée en qualité de l'offre touristique par la valorisation du patrimoine, l'amélioration de la gestion des sites touristiques (gorges de la Richjusa, cascade du voile de la mariée, Val d'Ese, site d'i Casteddi, plan d'eau de Tolla) et la construction d'une offre touristique pour augmenter le temps de séjour sur le territoire et capter davantage le public ajaccien.

Actions

- Schéma de développement touristique intercommunal (CCPP).
- Plan pluriannuel de création et de valorisation d'itinéraires touristiques et patrimoniaux (CCPP)
- Construire la résilience de la station du Val d'Ese à Bastelica.

Objectif 1.2 Encourager l'économie du territoire

La croissance périurbaine du Celavu Prunelli ne s'accompagne pas du développement économique correspondant. Les résidents sont dépendants de la CAPA, tant pour l'emploi que pour les services. La CC du Celavu Prunelli souhaite encourager l'économie sur son territoire en identifiant les potentiels de création de zones artisanales et en favorisant l'émergence de filières d'avenir : l'énergie, le médico-social, les activités socio-éducatives.

Actions

- Elaboration de marques ou labels de territoires, autour des productions et de l'artisanat local
- Construction de locaux commerciaux (Bastelicaccia)

Objectif 1.3 Mettre en valeur la montagne et son identité

L'Etat a lancé un plan Avenir Montagne dans lequel la communauté de communes Celavu Prunelli souhaite s'engager pour valoriser ses territoires montagneux et accompagner le développement touristique de son territoire.

Le plan Avenir Montagne doit favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles.

Actions

- Construire la résilience de la station du Val d'Ese à Bastelica avec l'accompagnement du CEREMA et de la banque des territoires (CCPP)
- Envisager une démarche IGP (indication géographique protégée)

Orientation n° 2 : Favoriser la cohésion sociale et territoriale

Objectif 2.1 Logement et aménagement durable

La périurbanisation génère une augmentation de l'artificialisation des sols sans assurer la cohésion sociale entre les habitants. L'objectif de la communauté de communes et des communes est de proposer des alternatives au modèle résidentiel dominant par une politique volontariste en faveur de la rénovation dans l'ancien, la revitalisation des centres de villages et la construction durable.

Actions

- OPAH en cours et lancement d'une nouvelle opération (CCCP)
- Développer l'offre de logements (y compris pour les travailleurs saisonniers)
- MOE et travaux d'aménagement d'un écoquartier (Carbuccia)
- MOE et travaux d'aménagement de la traverse du village et place de la mairie (Bocognano)
- MOE et travaux de transformation d'une ancienne caserne en logements (Ocana)
- MOE et travaux de réhabilitation de 4 bâtiments communaux en 4 logements (Tolla)
- MOE et travaux de réhabilitation de deux bâtiments communaux (anciens gîtes) en 3 à 4 logements (Tavera)
- MOE et Travaux pour la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en logements.

Objectif 2.2 S'engager pour la solidarité intergénérationnelle et l'équipement numérique

Le Celavu Prunelli est marqué par un double mouvement de vieillissement d'une partie de la population (notamment dans les parties très rurales) et par l'installation constante de ménages avec enfants. Les besoins d'équipements pour l'accueil et l'accompagnement de ces populations sont les soucis constants des élus du bloc communal dans des contextes budgétaires contraints. Une réflexion sur les solutions de mutualisation et/ou le développement de filière professionnel est à engager, notamment sur le bien vieillir.

Actions

- Travaux de sécurisation des établissements d'accueil de la petite enfance (CCCP)
- Construction, réhabilitation ou extension de groupes scolaires (Bastelicaccia, Carbuccia, Vero, Ucciani, Tavera, Ocana, Eccica-Suarella)
- Aménagements extérieurs des abords de la nouvelle école de Tavera
- Construction de crèches intercommunale à Ocana, Carbuccia et Vero (CCCP)
- Construction d'un ALSH intercommunal à Vero (CCCP)
- Création d'une Maison France Services multi sites (Bastelicaccia / Bocognano / Bastelica)
- Développement de nouvelles solutions de mobilité en partenariat avec la CdC (CFC) et en transports à la demande
- Déploiement de la fibre – couverture 4G et 5G (communes)

Orientation n° 3 : La transition écologique en pratique

Objectif 3.1 Construire une agriculture durable

Au-delà de ses retombées économiques, l'agriculture est au cœur des paysages et du sentiment d'appartenance des vallées du Prunelli et de la Gravona. La communauté de communes encourage l'alimentation durable et les circuits courts afin de maintenir ses agriculteurs et de dynamiser la filière.

Actions

- Étude de programmation pour la création d'une cuisine centrale (CCCP)
- Projet Alimentaire Territorial (CCCP)
- Création d'une pépinière d'agriculteurs (CCCP)

Objectif 3.2 Développer une politique de gestion des déchets

La gestion des déchets constitue une part non négligeable du budget intercommunal (40%). La réduction des coûts, tant financiers qu'environnementaux est une priorité de l'intercommunalité. Un accompagnement spécifique de l'ADEME au travers d'un Contrat d'Objectif Territorial centré sur les déchets est à envisager.

Actions

- MOE et travaux pour aménagement de points d'apport volontaire en tri sélectif (CCCP)
- Fourniture et livraison de colonnes aériennes de collecte (CCCP)
- Acquisition de nouveaux véhicules pour le service de collecte (CCCP)
- Étude de programmation pour la création d'un centre technique (CCCP)
- Stratégie d'optimisation de la collecte des déchets (CCCP)
- Mise en œuvre d'une fiscalité incitative (CCCP)
- Mise en place de la collecte et du compostage des biodéchets (CCCP)
- Création d'une déchetterie – recyclerie (CCCP).

Objectif 3.3 Construire une politique de gestion de l'eau

En vertu de l'article L. 3232-1-1 du CGCT, l'agence de l'eau (AERMC) met à disposition des communes et EPCI une assistance technique pour l'exercice de leur compétence dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource et de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques. Également, elle mène des évaluations de l'état des milieux et des équipements, animant et coordonnant les politiques territoriales.

Les compétences de l'eau potable et de l'assainissement seront confiées au plus tard en 2026 à la communauté de communes. L'objectif est de réduire le nombre d'autorités organisatrices et de mutualiser les moyens. C'est l'opportunité d'organiser une gestion plus durable et plus efficace des services de l'eau potable et de l'assainissement.

Il sera néanmoins nécessaire de soutenir et d'accompagner les projets communaux à mener entre 2021 et 2026.

Ainsi le CRTE pourra être l'occasion de formaliser une stratégie territoriale de l'eau et de l'assainissement à deux niveaux :

- 1. Préparer le transfert de compétence à l'intercommunalité (à travers une étude de préfiguration dont le contenu aura vocation à devenir le socle d'une contractualisation avec les différents co-financeurs sur le territoire Celavu Prunelli après 2026)**
- 2. Soutenir et accompagner les projets communaux relatifs à l'eau et l'assainissement d'ici à 2026**

D'une manière générale, les communes membres présentent des projets d'investissements importants en termes d'extension ou de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement et de création de STEP. On notera particulièrement les besoins suivants :

Eau potable

- Mise à jour des schémas directeurs de l'eau potable pour toutes les communes
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable de Bastelicaccia (Forage ou interconnexion avec conduite d'Ocana)
- Réhabilitation de deux secteurs en adduction d'eau potable (Bocognano)
- Réhabilitation du réseau d'adduction en eau potable et des moyens de stockage (Tavera)
- Captages d'eau potable à Carbuccia
- Extension du réseau d'eau potable sur la partie basse de la commune (Carbuccia)

Assainissement collectif :

- Extension du réseau d'assainissement aux zones urbaines non desservies actuellement (Bastelicaccia)
- Construction d'une nouvelle station d'épuration, renouvellement et extension du réseau d'assainissement (Ucciani)
- Connexion des réseaux d'assainissement de la station de Bussu sur la station d'Alzore (Bocognano)
- Deuxième tranche de travaux assainissement collectif (Tavera)

Assainissement individuel :

- Reprise de la gestion d'un SPANC intercommunal en régie directe (CCCP)

Eaux pluviales :

- Schéma directeur des eaux pluviales
- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales d'Ocana

GEMAPI (CCCP) :

- Etude en vue de la restauration et de l'entretien du cours d'eau de la Gravona
- Plans pluriannuels de restauration et d'entretien du Prunelli et de la Gravona

Eau brute :

- Alimentation en eau brute du village d'Ocana

Objectif 3.4 Réussir la transition énergétique du territoire

- Développer l'utilisation d'énergies renouvelables sur les projets bâtimentaires communaux ou intercommunaux
- Regarder les projets transition énergétique financée par la DSIL
- Développer le réseau des bornes de recharge électrique des véhicules
- Réfection du toit de l'école de Bottacina (Bastelicaccia) / DSIL énergétique
- Mettre en place des chaufferies bois pour les bâtiments publics et recourir au photovoltaïque quand cela est possible
- Développement de la petite hydroélectricité sur les réseaux d'eau potable

Article 4 – Le Plan d’action

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’État

Le CRTE s’appuiera sur la continuité du contrat de ruralité (2017-2020) ainsi que sur l’OPAH (2017-2022).

Le plan d’action initial pourra utilement être amendé pour intégrer de nouveaux partenaires, qu’il s’agisse d’opérateurs de l’Etat ou des opérateurs territoriaux.

4.2. Concertation avec la collectivité de Corse

Les projets ont vocation à bénéficier de financements et d’accompagnements en ingénierie de la collectivité de Corse et de ses agences et offices, au titre de leurs compétences. Celle-ci doit donc être associée à la mise en œuvre du CRTE et à la sa gouvernance, a fortiori lorsque les projets concernent des installations dont elle est propriétaire.

Les projets doivent donc être portés à la connaissance de la collectivité de Corse et les porteurs de projets doivent afficher les financements qu’elle apporte dans les plans de financements.

4.3. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches Action en annexe 1. Leur niveau de maturité est précisé, ainsi que leur calendrier et leur plan de financement lorsqu’ils sont disponibles.

L’inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

Article 5 : Modalités d’accompagnement en ingénierie

Le présent CRTE est accompagné par la Délégation Territoriale Adjointe de l’Agence Nationale de Cohésion des Territoires de Corse-du-Sud (DDTM 2A). En coordination avec la communauté de communes du Celavu Prunelli, la Délégation Territoriale adjointe sollicite autant que de besoin les opérateurs de l’ANCT (ANAH, ANRU, CEREMA, ADEME, Banque des Territoires) et les ressources d’ingénierie disponibles sur le territoire en fonction des thématiques (CAUE, Maison de l’Architecture Corse, ONF, BRGM, INSEE, Corse Active) ainsi que les services déconcentrés de l’État. Leur contribution est valorisée dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Enfin, l’animation du CRTE, assurée par la communauté de communes, est soutenu par le financement d’un poste de chargé d’opération, représentant le montant annuel de 36 000€ avec un taux plafond de 80% financés par le FNADT.

Le rôle du chargé d’opération permettrait :

- d’approfondir la stratégie territoriale de la communauté de communes ;
- de s’assurer de la faisabilité technique et réglementaire des projets ;
- de valoriser la mutualisation des moyens et des ressources humaines ;
- de préparer des dossiers de financement ;
- d’accompagner les communes dans l’émergence et la concrétisation de leurs projets ;
- d’établir des bilans réguliers.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Celavu Prunelli assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, qu'il s'agisse de services déconcentrés ou d'établissements publics, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5 Maquette financière

La maquette financière du CRTE Celavru Prunelli est un document modulable, qui n'engage pas les parties. Il regroupe les projets en fonction des objectifs du territoire et les classe en fonction de leur maturité. Pour chaque projet, la communauté de commune complète une fiche action qui précise le coût global de financement estimé.

Cette maquette a une vocation stratégique, elle est étudiée a minima une fois par an en comité de pilotage, et autant que de besoin en fonction des études menées sur la faisabilité des projets.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques

communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale. Il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale. Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la communauté de communes du Celavu-Prunelli ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du Celavu prunelli, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités signataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la communauté de communes du Celavu-Prunelli. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).

Les objectifs détaillés et leurs indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1. Un tableau de suivi est tenu à jour (annexe 2).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE (périmètre, actions) et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bastia.

Signé à Bastelicaccia, le

Le Préfet de Corse,
Préfet de la Corse-du-Sud

Pascal LELARGE



Le Président de la communauté de
communes Celavu Prunelli,

Noël-Dominique LIVRELLI



Sommaire des annexes :

Annexe 1 – Modèle de fiche action

Annexe 2 – Accompagnements proposés par l'ADEME



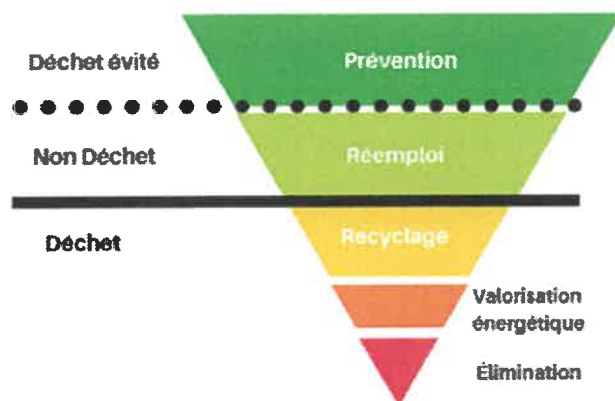
Fiche action :

COMMUNE DE xx : Objet

CRTE

| | |
|-----------------------------------|--|
| Orientation stratégique n° | |
| Action n° | |
| Maître d'ouvrage : | |
| Maître d'ouvrage : | |
| | |
| Partenaires : | |
| Plan de financement : | |
| Calendrier : | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | |

Annexe 2 : Accompagnement de l'ADEME - Engagements pour une Economie Circulaire



Dans le cadre d'un CRTE, la collectivité locale devrait s'engager à mener une politique dynamique de déploiement de l'économie circulaire, soutenue par les financements France Relance ou de droit commun de l'ADEME, l'OEC, l'ADEC et l'ATC.

Selon leur maturité, les EPCI pourraient s'engager à :

- 1- Finaliser le PLPDMA sous 18 mois (obligation réglementaire depuis 2015) : pour les aider en cela, ils peuvent adhérer au réseau A3P de l'ADEME qui partage avec les collectivités locales les ressources documentaires, formations et informations nécessaires (listes d'actions de prévention, retours d'expériences)
- 2- Améliorer l'efficacité de la collecte séparable des déchets ménagers et assimilés (DMA) et déchets des activités économiques (DAE) :
 - a. Faire diminuer la part des biodéchets DMA et DAE : mettre en œuvre les recommandations des études réalisées sur la base du cahier des charges ADEME / OEC (notamment celles réalisées par le SYVADEC à la demande de ses adhérents)
 - b. Augmenter la valorisation sur le territoire des produits issus de la valorisation des biodéchets (compostage ou méthanisation) et lutter contre l'écobuage par le déploiement de services de broyage de déchets verts lorsque les déchetteries sont trop éloignées
 - c. Augmenter, en lien avec le SYVADEC, l'efficacité des filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)
 - d. Réduire au maximum les surcoûts de collecte des déchets : réaliser l'étude recommandée par l'ADEME et l'OEC selon un cahier des charges dédié, et en débiter le plan d'actions éligibles aux aides ADEME France Relance au premier semestre 2022.
- 3- Créer du lien entre les acteurs économiques : créer les conditions de mobilisation des ménages et des entreprises,
 - a. En structurant, en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, une animation avec la population, les entreprises et administrations, ou collectivités infra.
 - b. En mettant en place des démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) et adhérer au programme SYNAPSE mis à disposition par l'ADEME
 - c. Promouvoir les structures de l'économie sociale et solidaire contribuant à l'allongement de la durée de vie des produits et les opérations de réutilisation/réemploi.
- 4- Développer les outils financiers :
 - a. Expérimenter, au moins sur une part du territoire, la mise en place de tarification incitative (et bénéficier de bonification ADEME sur certaines aides)
 - b. Déployer et exploiter les bilans des coûts et la méthode ComptaCoûts de l'ADEME facilitant les comparatifs et la mise en évidence des gains potentiels
- 5- Exemplarité : en déployant une véritable politique d'achat responsable, dans les services de l'EPCI et les cantines, et les différents services sous sa responsabilité ou celle des territoires infra

- a. Favoriser l'approvisionnement local et respectueux de l'environnement, notamment les produits ou services issus de l'éco conception, que l'ADEME peut soutenir en amont dans leur développement,
 - b. Lutter contre les gaspillages
- 6- Identifier les filières à enjeux sur le territoire, en identifiant les boucles locales possibles.
- 7- Enfin, les collectivités peuvent s'engager à mettre en place une démarche de labellisation « Economie Circulaire », selon le référentiel mis à disposition par l'ADEME, et pour laquelle des aides financières et méthodologiques sont disponibles.



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service d'Appui aux Territoires**

Diagnostic écologique de la communauté de communes du Celavu Prunelli

2021

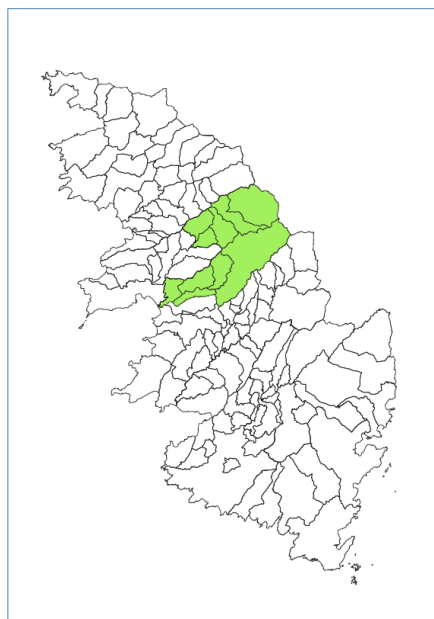


Table des matières

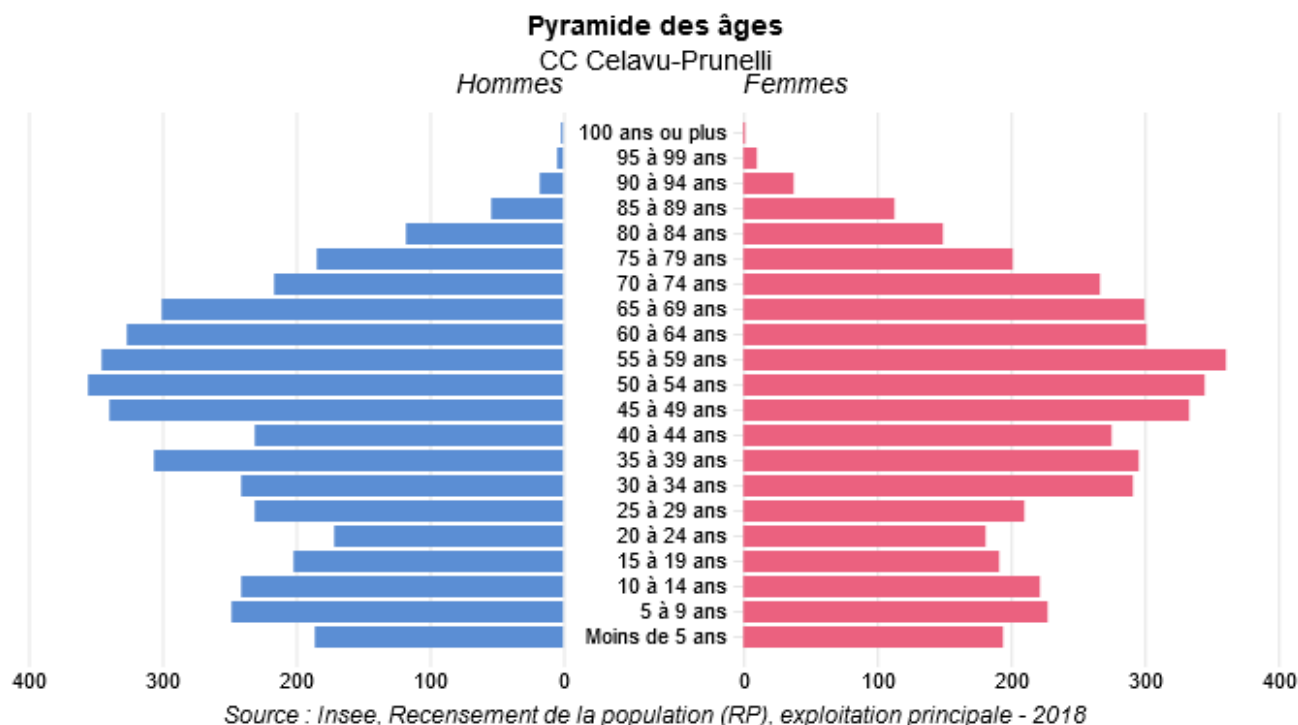
| | |
|--|----|
| Diagnostic écologique de la communauté de communes du Celavu Prunelli..... | 1 |
| Démographie, logement et services..... | 3 |
| Agriculture durable et alimentation locale..... | 8 |
| Gestion des déchets et économie circulaire..... | 10 |
| Artificialisation des sols..... | 12 |
| Actions en faveur de la biodiversité..... | 15 |
| Eau et assainissement..... | 17 |
| Énergie et climat..... | 19 |
| Mobilités et transports..... | 21 |
| Adaptation numérique du territoire..... | 23 |

Démographie, logement et services

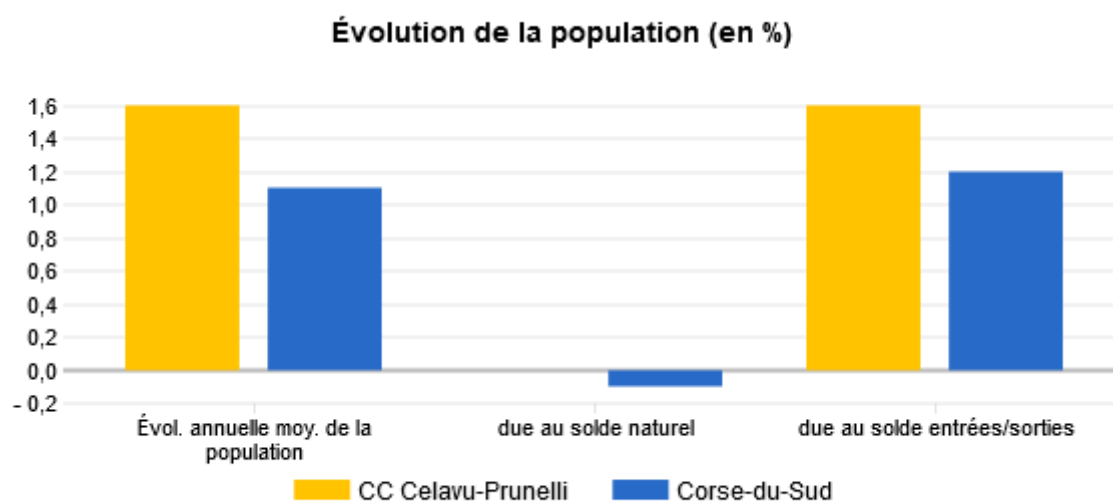
Nombre d'habitants : 8 899

| | Densité de population | Indice de vieillissement : nombre de personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans |
|--------------------|--------------------------|---|
| CC Celavu Prunelli | 22,8 hab/km ² | 115 |
| Corse-du-Sud | 39,2 hab/km ² | 116 |
| Corse | 38,6 hab/km ² | 113 |

Pyramides des âges :

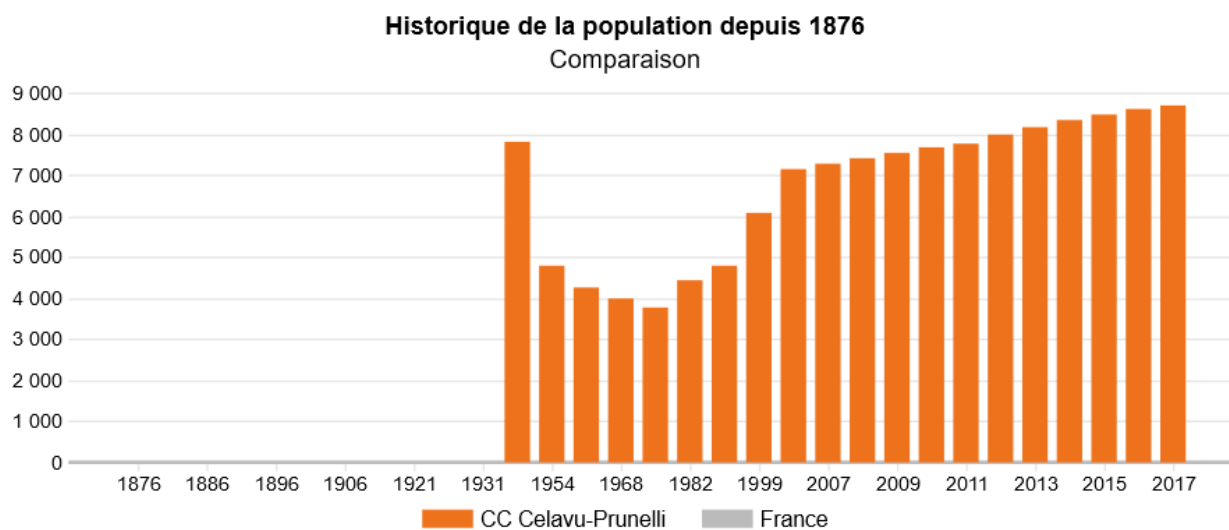


Evolution annuelle moyenne de la population :



Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - État civil - 2013-2018

Evolution historique de la population :



Source : Insee, 1876-2017

Logement


Répartition du parc

| | Part des résidences principales en 2017 | Part des résidences secondaires en 2017 | Part des logements vacants en 2017 |
|--------------------|---|---|------------------------------------|
| CC Celavu Prunelli | 65,1 % | 32,8 % | 2,0 % |
| Corse-du-Sud | 57,8 % | 39,5 % | 2,6 % |
| Corse | 59,5 % | 37,4 % | 3,2 % |
| France | 82,2 % | 9,7 % | 8,2 % |

Logements sociaux

| | Taux d'évolution annuel du nombre de logements sociaux entre 2014 et 2019 | Nombre de demandes en cours de logements sociaux pour une attribution en 2018 |
|--------------------|---|---|
| CC Celavu Prunelli | 0,0 % | Donnée non renseignée |
| Corse-du-Sud | 3,6 % | 13,2 demandes en cours pour une attribution |
| Corse | 2,4 % | 9,4 demandes en cours pour une attribution |
| France | 1,8 % | 4,4 demandes en cours pour une attribution |

Statut d'occupation :

Résidences principales selon le statut d'occupation 

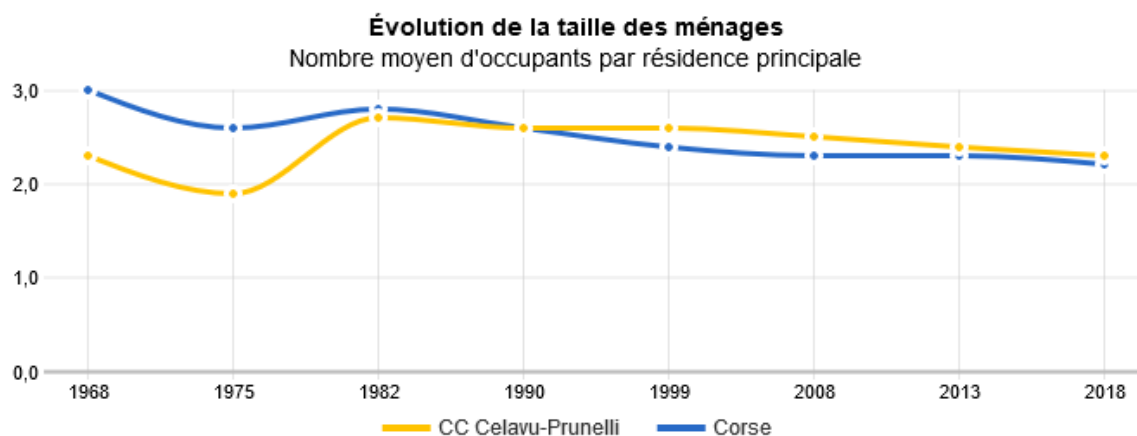
| Indicateurs | CC Celavu-Prunelli | | Corse | |
|---|--------------------|-----------------|---------|-----------------|
| | Valeur | Évol. 2008-2018 | Valeur | Évol. 2008-2018 |
| Propriétaires | 2 643 | 24,7 % | 82 982 | 17,9 % |
| Locataires | 981 | 53,5 % | 59 292 | 20,9 % |
| - dont locataires d'un logement HLM loué vide | 20 | 33,3 % | 12 125 | 9,9 % |
| Logés gratuitement | 263 | 15,4 % | 7 711 | - 6,8 % |
| Ensemble | 3 887 | 30,1 % | 149 985 | 17,4 % |

2008 2013 **2018**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

Nombre de pièce moyen des résidences principales : 4,2

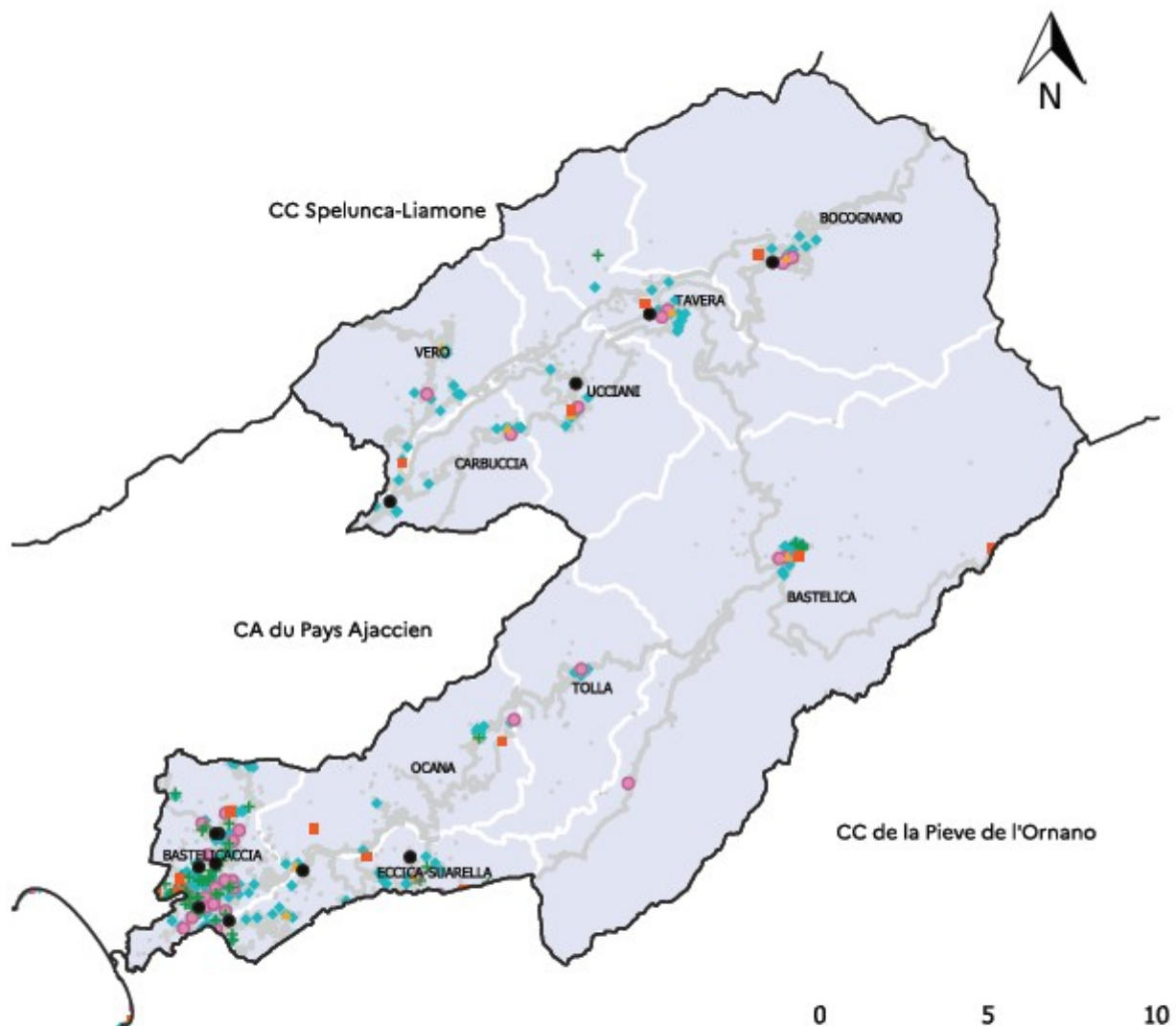
Evolution du nombre moyen d'occupants des résidences principales :



Services

Nombre de maisons France services en 2020 : 0 structure

Carte des équipements et des services de la communauté de communes du Celavu Prunelli en 2019



Légende

Equipements et services

- ◆ Services aux particuliers
- Commerces
- ▲ Enseignement
- + Santé
- Transports et déplacements
- Sports, loisirs et culture
-  Réseau routier et zones bâties

Carte réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : BPE 2019, OCSGE 2016
 Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

Agriculture durable et alimentation locale



Activité essentielle pour le Celavu Prunelli, l'agriculture valorise trop rarement ses engagements en faveur de l'environnement, au risque de perdre en visibilité. L'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial peut accompagner cette transition en associant les initiatives du secteur public et associatif.

Instantanés du territoire

| | Nombre d'exploitants agricoles en 2010 | Surface agricole utilisée (SAU) en 2010 (ha) | Part de la surface toujours en herbe (STH) en 2010 |
|--------------------|--|--|--|
| CC Celavu Prunelli | 93 | 4 466 ha | 85,9 % |
| Corse-du-Sud | 996 | 62 770 ha | 88,6 % |

Sources : Recensement agricole 2010



Quantité de produits phytosanitaires achetée en 2020 :

2279 kg soit **6,8 %**
de la quantité départementale achetée, auquel s'ajoute
1 413 L soit **6,5 %** de la quantité départementale achetée



Quantité de glyphosate achetée en 2020 :

107kg soit **8,7 %**
de la quantité départementale achetée

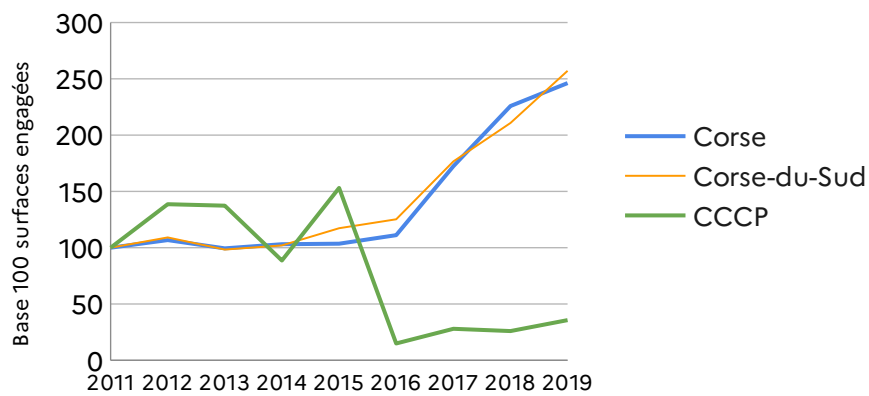
Sources : BNV-D 2020

Agriculture biologique et raisonnée

| Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2019 | |
|---|-----|
| CC Celavu Prunelli | 11 |
| Corse-du-Sud | 178 |
| Corse | 511 |

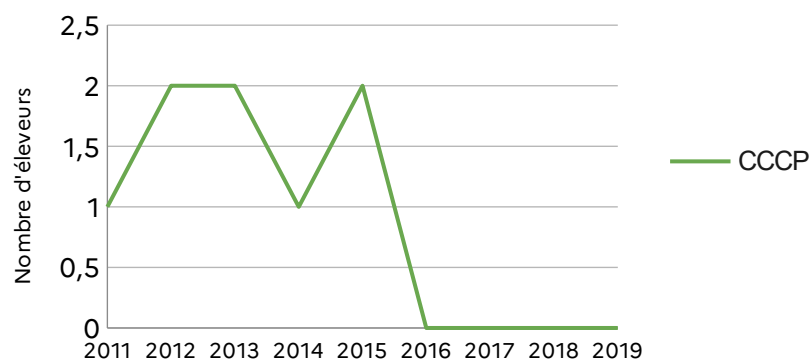
Sources : AgenceBio 2019

Evolution des surfaces engagées en agriculture biologique entre 2011 et 2019



Année - source : AgenceBio2019

Evolution du nombre d'éleveurs engagés en AB entre 2011 et 2019



Année - source : AgenceBio2019

Gestion des déchets et économie circulaire



Avec une quantité de déchets produits par habitant en dessous de la moyenne corse et un taux de tri sélectif à 48 %, le Celavu Prunelli performe par rapport à ses voisins. Une marge de progression en matière de compostage paraît à la portée de ce territoire rural et résidentiel.

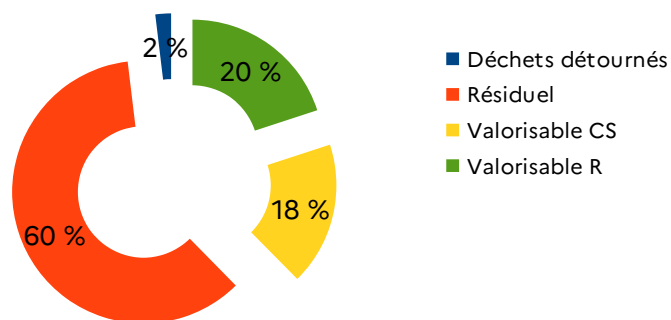
Instantanés du territoire

Quantité déchets produits par habitant en 2020 :

675 kgs / hab

Corse-du-Sud : 735 kgs / hab
Corse : 696 kgs / hab

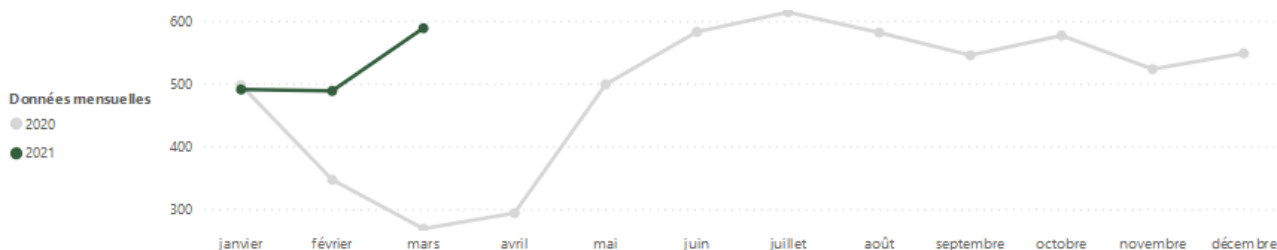
Répartition du tonnage de déchets par type de déchets produits en 2020 , CC Celavu Prunelli



Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC


Tonnage de déchets produits par le territoire en 2020 au cours de l'année :



Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Initiatives

Valorisation des déchets

| TRI | Taux de tri sélectif du territoire en 2020 | Organisation de la filière de collecte sélective |  |
|--------------------|--|--|---|
| CC Celavu Prunelli | 48,0 % | Emballages, papiers, verre | |
| Corse-du-Sud | 35,5 % | Emballages, verre, papier, bio-déchets | |
| Corse | 38,6 % | Emballages, verre, papier, bio-déchets | |

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

| COMPOSTAGE | Nombre de composteurs individuels distribués depuis 2009 | Nombre de plateforme de compostage partagé en 2019 |
|--------------------|--|--|
| CC Celavu Prunelli | 1223 | 4 |

En 2020, **34 %** des habitants du territoire disposent d'une solution de compostage de proximité (Taux de couverture)

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Territoire en transition

33 % d'écoles labellisés *Ecoscola*

1 Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Artificialisation des sols



En immédiate proximité d'Ajaccio, le Celavu Prunelli est soumis à une forte pression urbaine. Neuf communes sur dix disposent d'un document d'urbanisme ou s'apprêtent à l'adopter, ce qui témoigne de l'engagement fort des élus en matière d'aménagement du territoire, dans un contexte corse difficile.

Instantanés du territoire

Taux d'artificialisation
du territoire en 2016 :

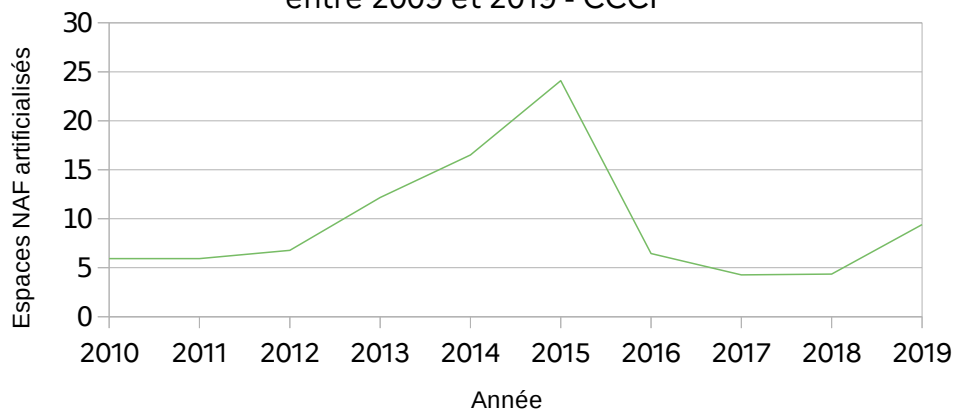
CC : 1,08 %

Corse-du-Sud : 1,47 %

Sources : OCSGE 2016

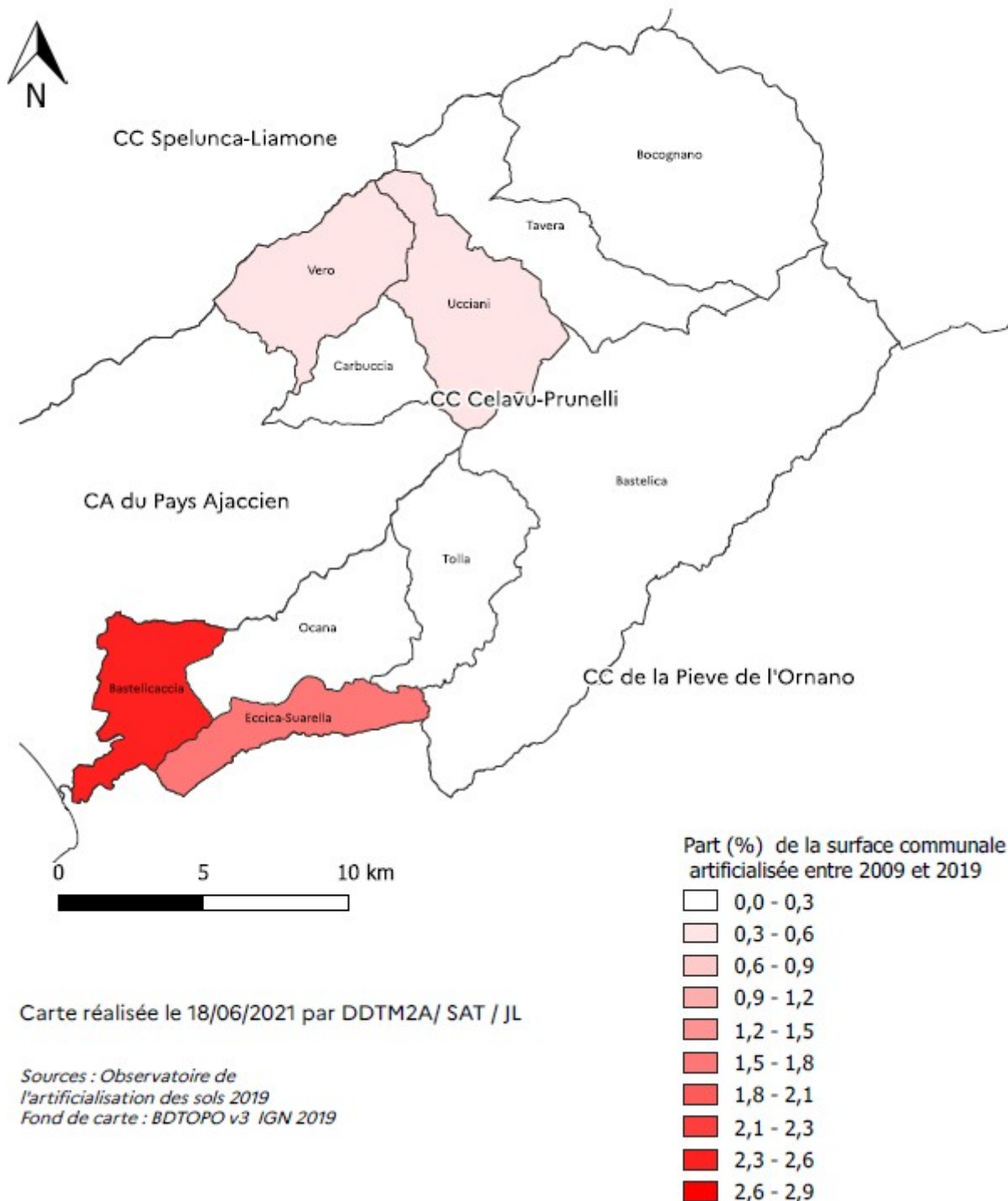
Espaces NAF artificialisés par an

entre 2009 et 2019 - CCCP



Sources : Observatoire de l'artificialisation des sols 2019

Dynamique d'artificialisation des sols dans la communauté de communes du Celavu Prunelli en 2019

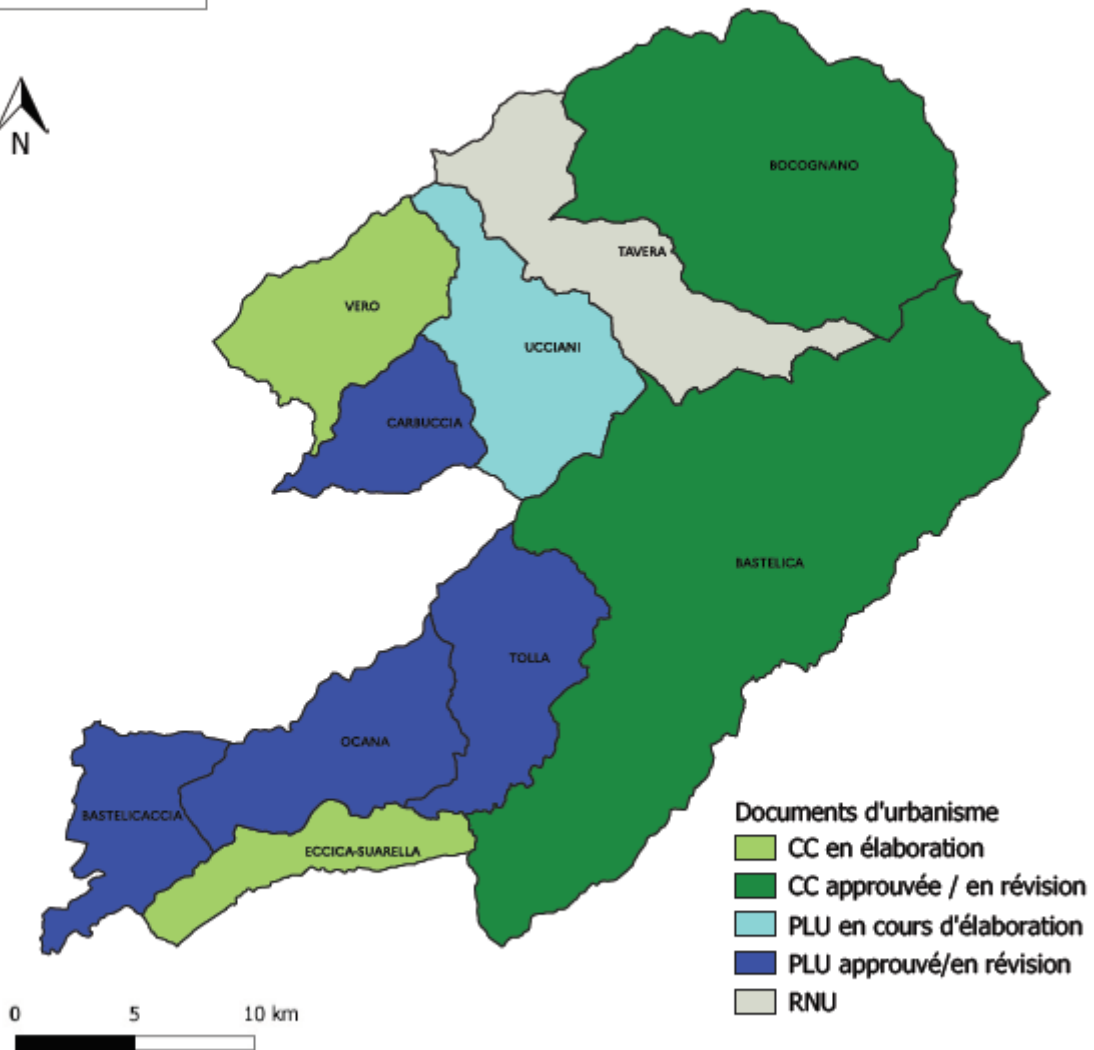


Carte réalisée le 18/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : Observatoire de
 l'artificialisation des sols 2019
 Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019



Etat d'avancement des documents d'urbanisme de la CCCP en 2021



Source: SUDOCUH 27/05/2021
Fond de carte: BDTOPO v3 IGN 2019

Carte réalisée en Juin 2021 par DDTM2A/
SAT/FM

Territoire en transition

1 projet d'écoquartier à Carbuccia

Actions en faveur de la biodiversité

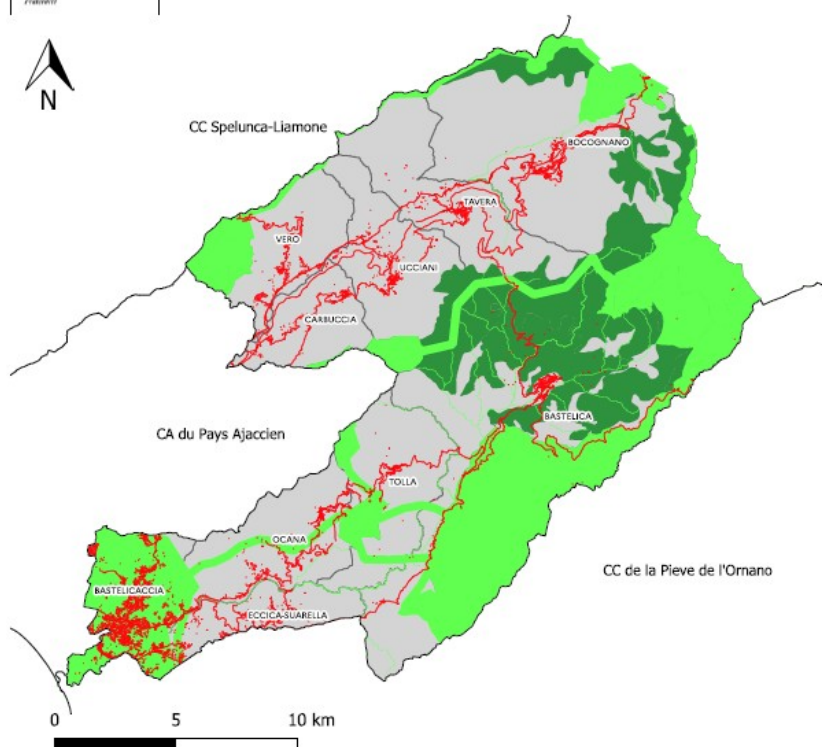


Le Celavu Prunelli dispose d'un patrimoine naturel très remarquable. La couverture à plus de 50 % par le PNRC, ainsi que le zonage ZNIEFF, témoignent des efforts de cette richesse. L'urbanisation périurbaine menace de fragmenter des espaces de biodiversité.

Instantanés du territoire



Urbanisation et continuité écologique : zones de conflit dans la CCCP en 2021



Sources :
TVTB PADDUC 2021
INPN 2021
OCSGE 2016
Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

Légende

- EPCI
- Commune
- Zone anthropisée
- Réserves et corridors écologiques du PADDUC
- ZNIEFF 1 et 2

Part du territoire présentant des enjeux faunistiques et floristiques (ZNIEFF type 1) :

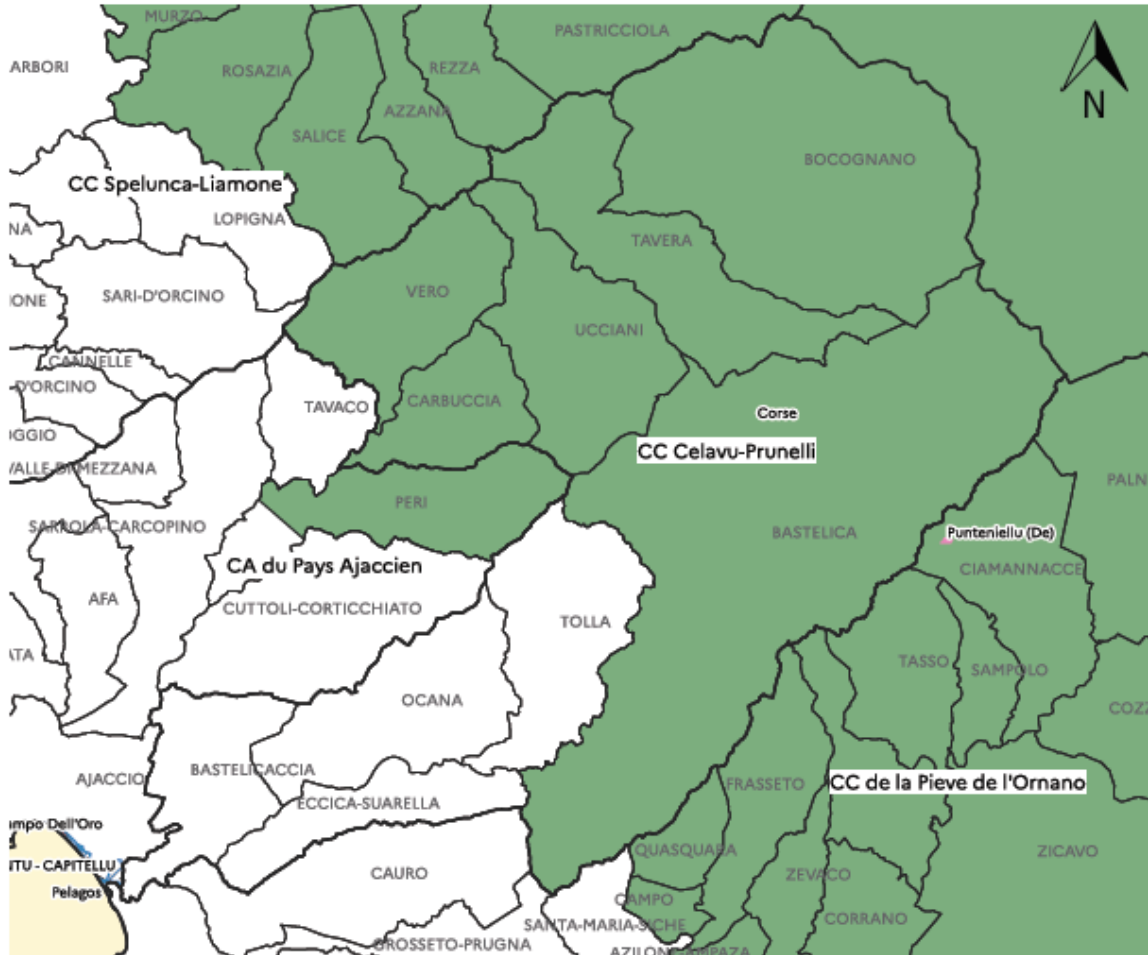
14,5 %

Sources : INPN 2021

Carte réalisée le 30/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL



Espaces naturels sous protection forte de la communauté de communes du Celavu Prunelli en 2021

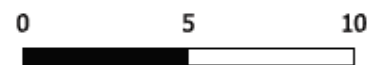


Légende

- Commune
- EPCI

Protections des espaces naturels

- Arrêté de protection de biotope
- Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne
- Réserve de biosphère
- Réserve de biotope
- Parc Naturel Régional de Corse
- Réserves Naturelles de Corse
- Zone humide RAMSAR
- Site du conservatoire du littoral



Carte réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : INPN 2021
Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

Eau et assainissement



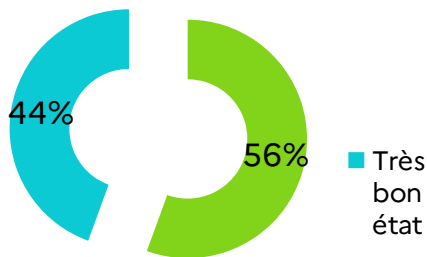
La vallée du Prunelli dispose de rivière et de sources dont l'eau est de très bonne qualité.

La faible connaissance des infrastructures de distribution et de traitement de l'eau entrave la mise en place d'une stratégie de préservation de la ressource.

Instantanés du territoire

Ressources en eau

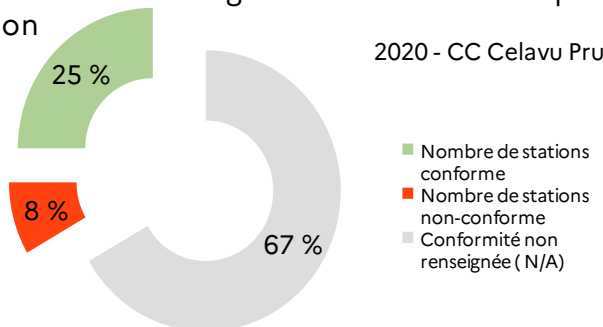
Etat écologique des cours d'eau en 2019 - CC Celavu Prunelli



Sources : SIE Corse 2019

Assainissement

Etat de conformité globale des stations d'épuration



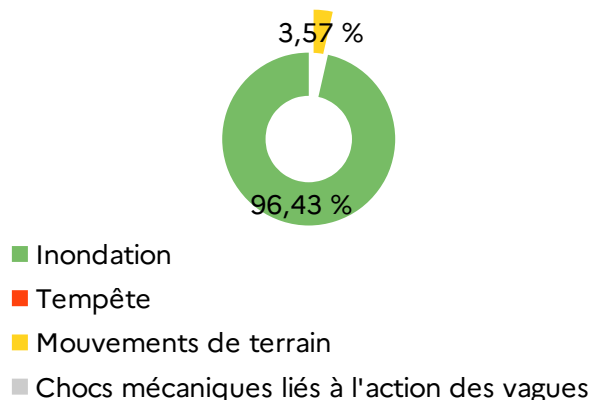
2020 - CC Celavu Prunelli

- Nombre de stations conforme
- Nombre de stations non-conforme
- Conformité non renseignée (N/A)

Sources : Base ROSEAU 2020

Inondations

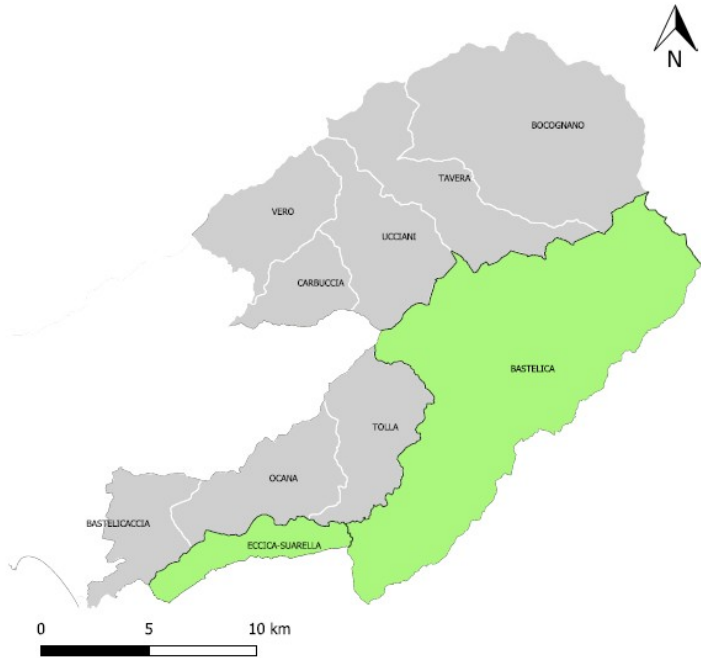
Proportion des arrêtés CatNat de type Inondation depuis 2000 à 2021 - CCCP



Sources : BD GASPAR 2021

Eau potable

Rendement communal du réseau de distribution d'eau potable dans la Communauté de communes du Celavu Prunelli en 2019



Légende

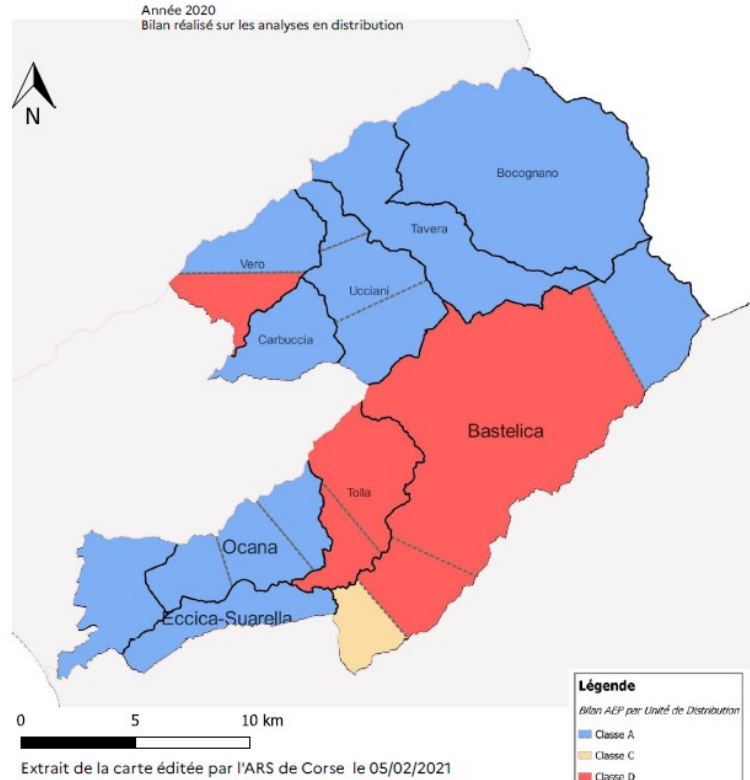
Rendement du réseau de distribution d'eau potable

- Donnée non renseignée
- 100%
- 80%-90%
- 70%-80%
- 60%-70%
- Moins de 60%

réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : SISPEA 2019
Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

Bilan de la qualité bactériologique des eaux de consommation humaine dans la communauté de communes du Celavu Prunelli



Légende

- Bilan AEP par Unité de Distribution
- Classe A
 - Classe B
 - Classe C
 - Classe D

Définitions des classes :

- Classe A : Eau de bonne qualité (entre 95 et 100% d'analyses conformes)
- Classe B : Eau de qualité moyenne ponctuellement non potable (entre 70 et 95% d'analyses conformes)
- Classe C : Eau de mauvaise qualité régulièrement non potable (entre 40 et 70% d'analyses conformes)
- Classe D : Eau de mauvaise qualité en permanence non potable (entre 0 et 40% d'analyses conformes)

Initiatives

8 communes dotées d'un PPRI
1 SAGE Prunelli – Gravone Golfe d'Ajaccio

Sources : BD GASPAR 2021 , Gest'eau 2021

Énergie et climat



Le territoire est partagé entre des résidences anciennes et des constructions neuves aux performances énergétiques variables.

La production d'énergie renouvelable est assurée par le barrage EDF de Tolla, sans témoigner d'un engagement du territoire pour la transition énergétique.

Instantanés du territoire

Part départementale des émissions de GES hors puits (PRG) en 2012

Part de la consommation électrique départementale en 2019

| | | |
|--------------------|--------|--------|
| CC Celavu Prunelli | 2,95 % | 4,32 % |
|--------------------|--------|--------|

Sources : SDES 2019 , INS 2012

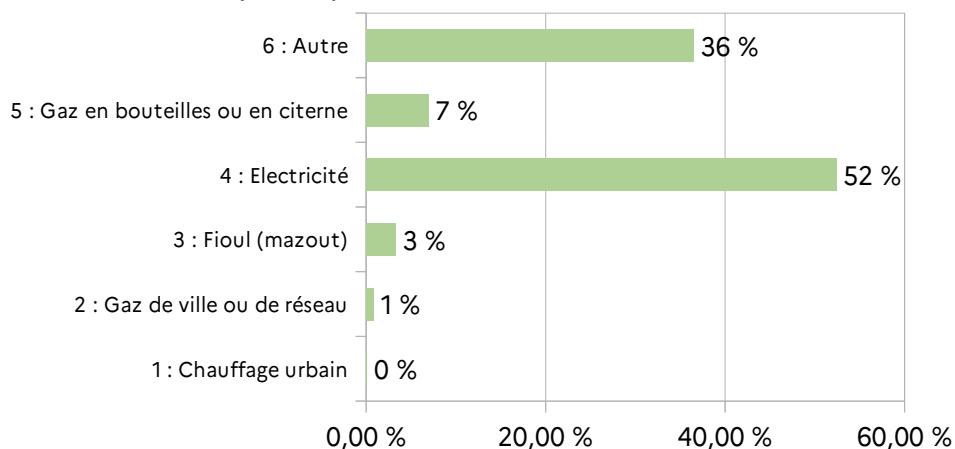
Pourcentage des passoires thermiques dans le parc social locatif en 2020

Pourcentage des copropriétés en bon état énergétique en 2021

| | | |
|--------------------|---------|---------|
| CC Celavu Prunelli | 0,00 % | 40,00 % |
| % de DPE réalisé | 50,00 % | 40,00 % |

Sources : RPLS 2020 , ANAH 2021

Répartition des modes de chauffage dans les résidences principales en 2017 - CC Celavu Prunelli



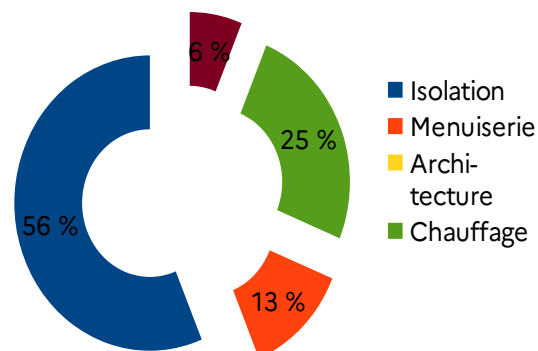
Sources : INSEE RP 2017

Rénovation énergétique

| Nombre d'artisans RGE sur le territoire | |
|---|-----|
| CC Celavu Prunelli | 16 |
| Corse-du-Sud | 211 |

Sources : ADEME 2021

Répartition des artisans RGE par type d'activités en 2021 - CC Celavu Prunelli

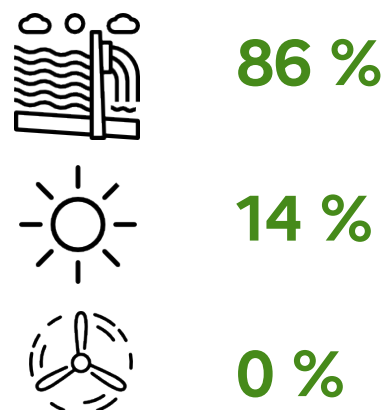


Sources : ADEME 2021

Transition énergétique

| Puissance installée en énergie renouvelable sur le territoire en 2018 | |
|---|------------|
| CC Celavu Prunelli | 48 312 kW |
| Corse-du-Sud | 140 791 kW |

Détail par énergie renouvelable



Sources : EDF 2018

Mobilités et transports



La vallée du Prunelli est totalement dépendante à la voiture individuelle. La vallée de la Gravona accueille la voie ferrée, sans en tirer de bénéfice pour sa population.

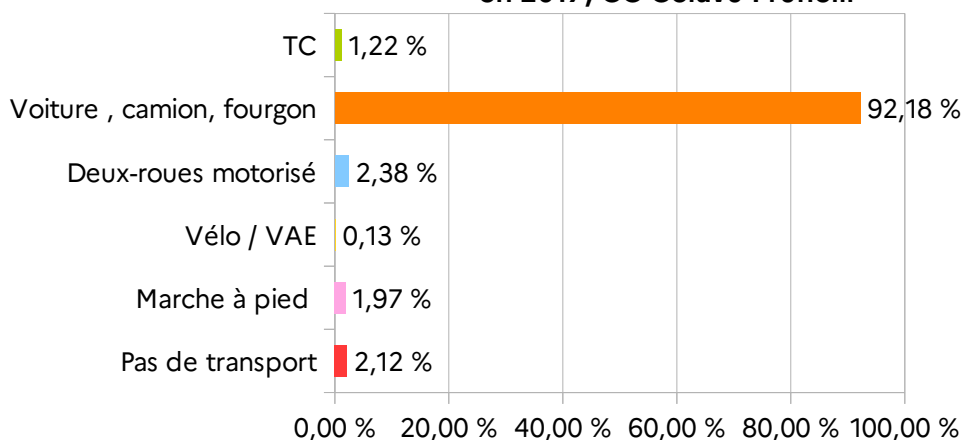
Les mobilités actives et alternatives restent très peu développées, laissant le territoire dans l'impasse.

Instantanés du territoire

| | Taux de motorisation des ménages en 2017 | Part des ménages disposant d'au moins un véhicule en 2017 | Part modale des modes collectifs en 2017 |
|--------------------|--|---|--|
| CC Celavu Prunelli | 1,78 | 93,10 % | 2,10 % |
| Corse-du-Sud | 1,58 | 88,70 % | 2,35 % |
| Corse | 1,49 | 87,50 % | 3,20 % |

Sources : Evdm Corse 2017, INSEE RP 2017

Mode de déplacement jusqu'au lieu de travail en 2017, CC Celavu Prunelli



Sources : INSEE RP 2017

Initiatives

Carburant alternative

| | Part des véhicules particuliers dont la carburant est alternative en 2019 | Part des transports en commun dont la carburant est alternative en 2019 |
|--------------------|---|---|
| CC Celavu Prunelli | 0,59 % | 0,00 % |
| Corse-du-Sud | 0,67 % | 2,42 % |
| Corse | 0,61 % | 1,14 % |

Sources : RS VERO 2020

Maillage du territoire par des bornes de recharge électrique en Juin 2021 :

- 0 Borne de recharge

Sources : ChargeMap

Linéaire des aménagements cyclables par état d'avancement

| | Non-défini | Projet | Tracé arrêté | Tracé en cours | Ouvert |
|----------------------|------------|--------|--------------|--------------------|--------|
| Longueur du linéaire | 0 | 0 | 0 | 5,8km Bocognano | 0 |

Sources : AUE Corse 2019

Nombres de VAE vendus dans le cadre de l'aide à l'achat de VAE par la CdC

CC Celavu Prunelli appartient au territoire « Ouest Corse » définis par les territoires CdC. Sur ce territoire il y a eu 77 ventes sur les 2934 ventes à l'échelle régionale depuis 2016. soit 2 % des ventes totales

Sources : AUE Corse 2021

Territoire en transition

1 point de rencontre de covoiturage reconnu à Basteliccia
1 Taxi solidaire

DDTM2A

Adaptation numérique du territoire

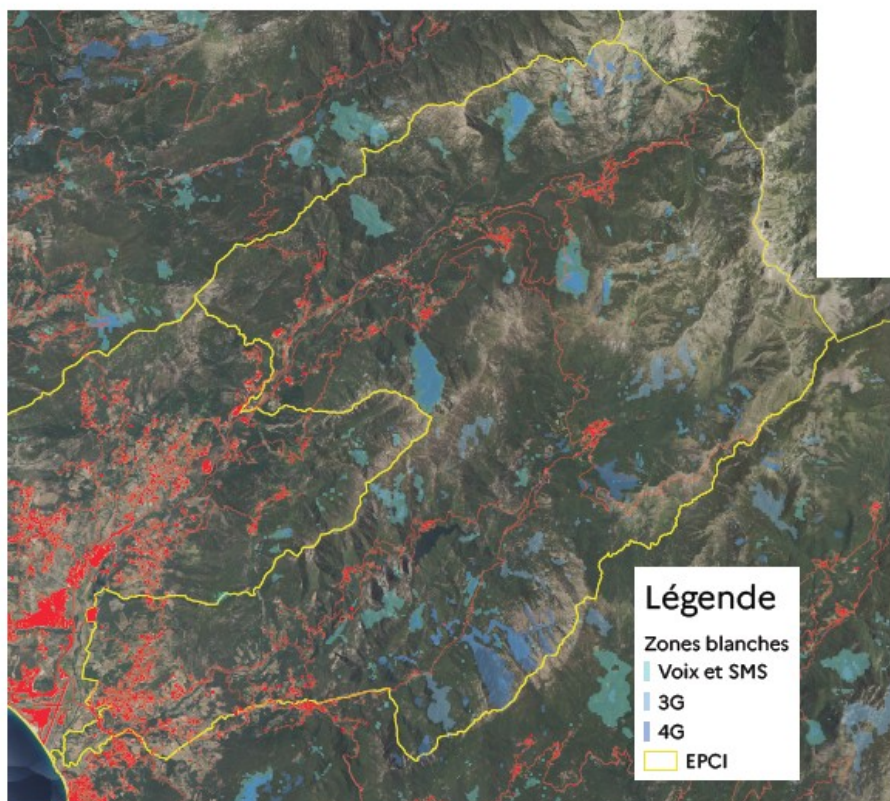


Le raccordement de Bastelicaccia à la fibre optique est la première étape de la modernisation numérique du territoire. Elle doit se doubler d'une politique d'inclusion numérique en multipliant les accès pour l'ensemble des générations.

Instantanés du territoire



Carte des zones blanches de la communauté de communes du Celavu Prunelli



Carte réalisée le 17/06/2021 par DDTM2A / MCT/JL

0 5 10 km

Sources : ARCEP 2021
Fond de carte : BDTOPOV3 2020, BDORTHO 2019 IGN

Initiatives

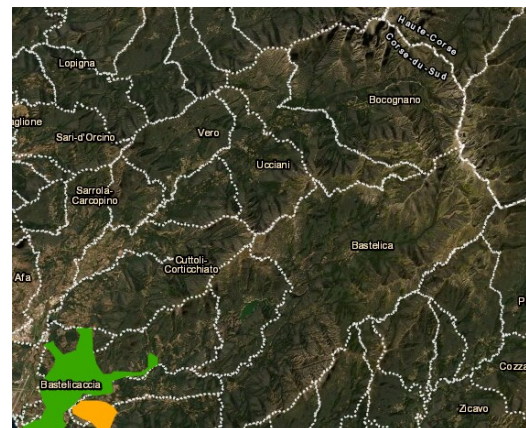
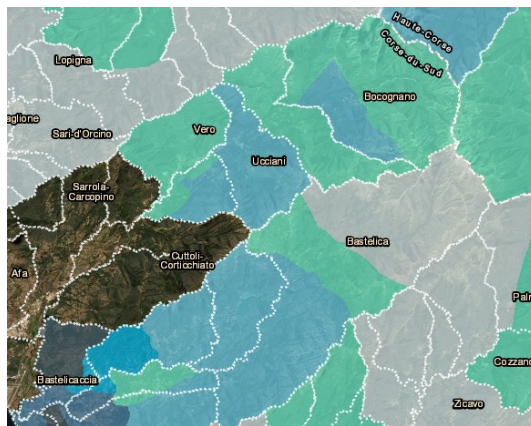
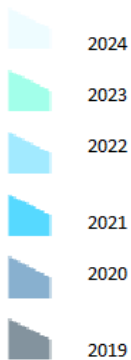
Proportion de logements raccordables à la fibre optique

| | 0 % -10 % | 10 %-25 % | 25 %-50 % | 50 %-80 % | Plus de 80 % |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------|
| CC Celavu Prunelli | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| Corse-du-Sud | 25 | 678 | 1938 | 6251 | 45223 |
| Corse | 37 | 872 | 2723 | 34769 | 65085 |

Sources : Arcep 2020

Déploiement prévisionnel / déploiement actuel de la fibre optique

Année de livraison prévue



Zones déployées

Zones en déploiement

Sources : Collectivité de Corse 2021

Inclusion numérique

| | | | | | |
|--------------------|---|----------------------------|-------------|---|----------|
| Tiers-lieux | Espaces de co-working / Centre de télétravail | Espaces publics numériques | Médiathèque | Maisons France services et conseillers numériques | fab-labs |
| CC Celavu Prunelli | | | | | |

Territoire en transition

1 schéma directeur territorial d'aménagement du numérique régional

Sources : Collectivité de Corse 2021